

Conseil d'administration 05-2026 du 01 octobre 2026

Point « Approbation de la convention de financement entre la DITP et l'ANCT pour le programme France services »

Délibération n° 2026-19 du 01/10/2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu les articles L. 1231-1 à L. 1233-6 et R. 1231-1 à D. 1233-30 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article 194 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la note de présentation.

A la majorité des membres présents ou suppléés, décide :

D'autoriser le directeur général à signer la convention de financement entre la DITP et l'ANCT pour le financement de la formation des conseillers France services et l'amélioration de la qualité de service d'un montant de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000€).

Fait à Paris, le 01/10/2026

Le président du conseil d'administration



Christophe BOUILLON